



**S**on goût immodéré pour les habitats touffus et humides combiné à une livrée passe-partout en ont fait longtemps un voyageur *incognito* capable d'échapper aux regards des naturalistes même les plus aguerris.

C'est qu'il en a fallu, de l'obstination, pour découvrir en détails les habitudes en terre bretonne d'un phragmite aquatique dont le seul nom en français entretient d'ailleurs une certaine confusion : plante ou oiseau ?

Cinquante ans plus tôt, un maladroit de l'espèce s'était laissé piéger dans un filet japonais tendu par les pionniers de l'ornithologie bretonne lors des fameux camps de baguage d'Ouessant<sup>1</sup> : 1 oiseau sur 2 391 comme le rapporte le compte rendu méthodique d'Albert LUCAS. C'est dire à quel point *Acrocephalus paludicola* savait se montrer discret.

Mais la discrétion pour une espèce animale peut découler de différents facteurs. L'adaptation et la fréquentation quasi exclusive de milieux fermés, c'est son cas. Une population limitée, qui plus est peut-être en forte décroissance, c'est encore malheureusement son cas.

Aussi, quand dans les années 1980, les campagnes de baguage mises en route dans les roselières des marais de la baie d'Audierne décèlent la présence régulière d'un contingent annuel de phragmites aquatiques, un mouvement d'intérêt se crée, d'autant plus que les ornithologues du centre et de l'est de l'Europe font état d'un recul accentué tant géographique que quantitatif de cet oiseau.

La situation est alarmante : il s'agit, à l'échelle de l'Europe, d'un de nos rares oiseaux endémiques.

Le baguage de quelques dizaines de phragmites chaque fin d'été en Pays bigouden pouvait-il avoir un rôle à jouer dans la prise de conscience de la précarité de l'espèce, voire de son extinction ?

Le contrat Life<sup>2</sup> qui lui a été dédié et que Bretagne Vivante - SEPNE pilote depuis 2004 arrive à son terme. À la question posée, nous pouvons prétendre avoir apporté une contribution significative.

Des cinq années de ce programme de grande envergure attribué par l'Union européenne, nous retiendrons prioritairement quelques images fortes décrivant

l'adhésion enthousiaste d'énergies et de partenaires aussi divers qu'inattendus parfois : un colloque scientifique de fin de contrat rassemblant à Quimper biologistes et gestionnaires d'espaces naturels venus, entre autres pays, du Sénégal, des pays baltes, de Pologne, de Russie, la participation aux fructueuses missions internationales de recherche des quartiers d'hivernage de l'espèce en Afrique sahélienne, le plaisir maintes fois exprimé par les propriétaires des marais des bords de l'Aulne lors des transactions foncières à l'idée de contribuer à la protection de ce petit joyau méconnu, un film « Wodniczka, le séducteur des marais » primé au festival de Ménigoute, etc.

L'engagement de la France, à l'issue de ce programme Life, de lancer la rédaction d'un plan national d'action en faveur du phragmite aquatique et de signer le mémorandum d'accord international établi en 2003 dans le cadre de la convention de Bonn, valide enfin le travail accompli.

Il peut aussi se traduire, pour Bretagne Vivante - SEPNB comme la reconnaissance de sa capacité à demeurer un acteur crédible de la protection de la biodiversité. En ce cinquantième anniversaire de l'association, le phragmite aquatique restera un oiseau de bon augure.

**Alain THOMAS**

*Bénévole à Bretagne Vivante*

1 Les camps d'Ouessant de 1955 à 1958. Albert LUCAS (*Penn ar Bed* n°15)

2 Life est l'instrument financier au travers duquel l'Union européenne soutient des projets de protection de l'environnement (Life Environnement) et de la nature (Life Nature). Ils visent à contribuer au développement et à la mise en œuvre de la politique environnementale de l'Union européenne en finançant des actions spécifiques.

J'ai l'honneur d'intervenir pour l'ouverture de ce séminaire car la secrétaire d'État, Madame Kosciusko-Morizet vous a transmis, Monsieur le Président, ses excuses et la Directrice régionale de l'environnement, Madame Françoise Noars, est retenue à Paris.

Ce séminaire sur le phragmite aquatique se place sous le signe de la préservation de la biodiversité. La préservation de la biodiversité constitue l'un des enjeux majeurs auxquels nous sommes confrontés. C'est un enjeu souvent difficile à appréhender tant sa perception est complexe et tant ce domaine est vaste, le nombre d'espèces connues est supérieur à 1 500 000 et cela correspond à une minorité de l'existant. La richesse de la biodiversité est à la fois un facteur d'équilibre de la vie et une source de bienfaits innombrables pour l'homme. C'est un enjeu dont on commence à percevoir le poids économique puisqu'une estimation qui pourrait faire référence situe le coût de la perte de biodiversité de l'ordre de 3 000 milliards de dollars par an. Or les scientifiques estiment que l'homme a accéléré le rythme d'extinction des espèces d'un facteur 100 par rapport au rythme naturel.

Ces constats partagés par une partie de la population et des décideurs ont conduit à différents engagements internationaux et nationaux en faveur de la préservation de la biodiversité.

Il s'agit tout d'abord de la convention de Bonn sur la conservation des espèces migratrices signée en 1979, texte auquel la France a adhéré en 1990. Le phragmite aquatique y est inscrit. Il s'agit au niveau de l'Union européenne de la directive « Oiseaux » de 1979, base de Natura 2000. Le phragmite aquatique y est également inscrit.

Il s'agit également de la Convention sur la diversité biologique (CDB) signée en 1992 lors de la conférence des Nations unies de Rio.

Mais durant les années 1980 et 1990 les incidences de ces engagements sont restées modestes, le mot biodiversité n'existait pas.

En septembre 2002 à Johannesburg, lors du sommet mondial sur le développement durable, le président de la République, Jacques Chirac, a commencé son discours en déclarant « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre ». En février 2004 la France a adopté sa stratégie nationale pour la biodiversité qui a fixé l'ambitieux objectif d'arrêter la perte de biodiversité pour 2010. Cette stratégie est déclinée en dix plans d'action. En 2005, la Charte de l'environnement, introduite par la loi constitutionnelle, précise « Que l'avenir et l'existence de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ».

En 2007, la France organise le Grenelle de l'environnement, dont l'une des réunions s'est tenue à Brest le 16 octobre, il a permis de mettre autour de la table tous les acteurs concernés : associations, agriculteurs, pouvoirs publics, etc... À l'issue de ces concertations 268 engagements ont été retenus et une loi est en débat dont le titre II s'intitule « biodiversité et milieux naturels ».

Ces quelques références montrent à quel point la préservation de la biodiversité est devenue une préoccupation majeure en quelques années.

Actuellement la France prépare la signature du mémorandum d'accord international en faveur du phragmite aquatique établi, en 2003 dans le cadre de la convention de Bonn. Nous en sommes à la consultation des différents départements ministériels qui doit s'achever prochainement.

Quels sont les outils mobilisables pour aider à la préservation du phragmite aquatique ? Je vais en évoquer seulement deux qui sont majeurs pour l'État.

Il s'agit tout d'abord du réseau Natura 2000. Les trois sites sur lesquels travaille Bretagne Vivante sont inclus dans des ZPS. Le Life porté par Bretagne Vivante dont ce séminaire est une action, contribue à la mise en œuvre de Natura 2000. Le réseau

Natura 2000 est d'autant plus adapté que le phragmite aquatique ignore les frontières administratives et confirme que la biodiversité est internationale par essence. Natura 2000 est un outil dont la gestion est partagée avec les acteurs locaux, la mise en œuvre de Natura 2000 en Bretagne, réseau de sites défini sur la base des connaissances scientifiques, s'est appuyée dès le début sur un partenariat fort avec les collectivités. Cette orientation a depuis été confortée par la réglementation nationale.

Le ministère en charge de l'écologie dispose d'un outil spécifique : le plan d'action. En raison de la responsabilité de la France dans la conservation du phragmite aquatique, le pays constituant la principale voie migratoire post-nuptiale, le ministère de l'Écologie lance dès à présent la rédaction d'un plan national d'action en faveur de cette espèce. L'élaboration et la mise en œuvre de ce plan seront coordonnées par la DIREN Bretagne. Des explications seront apportées au cours de ce séminaire par Sabine Moraud du ministère de l'Écologie.

Enfin, il convient d'évoquer les acteurs sans lesquels ce petit oiseau serait probablement inconnu et courrait un risque encore plus grand pour son avenir.

Le principal acteur est l'association Bretagne Vivante. Je tiens Monsieur le Président à vous féliciter vivement car ce séminaire, le projet Life, la prise en compte du phragmite aquatique d'une manière plus générale, sont le résultat d'un travail conséquent inscrit dans le temps que vous avez su mené avec persévérance avec votre équipe, les bénévoles et les permanents de votre association et avec vos partenaires. Durant certaines années nous n'avons pas pu vous apporter un soutien à la hauteur de l'enjeu, ce constat ne fait qu'accentuer votre mérite. Nous pouvons nous appuyer aujourd'hui sur votre travail de qualité, qui porte à la fois sur la connaissance scientifique et sur la gestion, pour conforter la démarche.

Ce sont ensuite les scientifiques, car dans ce domaine la connaissance est le premier outil incontournable.

Nous nous engagerons sur cette démarche d'une manière concertée avec le Conseil régional et le Conseil général car nos moyens d'intervention sont complémentaires. Nous avons pris l'habitude avec le Conseil régional d'échanger sur nos objectifs, de nous coordonner voire mutualiser nos actions.

Ce séminaire est la concrétisation d'un travail remarquable. Je vous souhaite une pleine réussite, qu'il soit instructif et fructueux.

**Michel BACLE**

*Directeur régional adjoint  
de l'environnement Bretagne*

**C**e congrès organisé par Bretagne Vivante sur le phragmite aquatique est une très bonne occasion pour évoquer la gestion de la biodiversité à l'échelle d'un territoire comme celui de Quimper.

Notre commune est constituée de 8 500 hectares, plus grande que Paris. Nous comptons à peu près 80 exploitations agricoles. Situés à la pointe de la Bretagne, à proximité de la mer, nous devons gérer une pression immobilière importante. Et, comme toutes les capitales de pays, nous tenons à assurer un rôle actif dans la création et le maintien de l'emploi. Tout ceci entraîne un conflit permanent en ce qui concerne l'occupation de l'espace. Il appartient donc à la collectivité qui possède la maîtrise de l'urbanisme de bien se positionner pour réussir un développement équilibré, raisonnable, durable... (qu'importe l'adjectif) de son territoire. Nous ne pourrions plus continuer à consommer les mètres carrés comme ces 30 dernières années car il est évident que l'urbanisation se fait essentiellement sur des terres agricoles, sur des zones humides, des prairies, sur des espaces boisés. C'est tout le sens que pour ma part je souhaite donner aux éco quartiers que Quimper souhaite développer.

Il ne suffira pas, même si c'est déjà une bonne chose, de placer des capteurs solaires sur le toit des maisons que l'on construirait en périphérie de la ville pour faire du développement durable. Il faudra aussi réduire la taille des terrains en réalisant du collectif de qualité. Il nous faudra réhabiliter le bâti ancien dans le cœur de la ville pour diminuer notre empreinte écologique liée aux déplacements.

Il nous restera cependant une question, que je rencontre tous les jours et qui prendra de plus en plus d'importance : comment gérer les espaces que nous refusons d'urbaniser au titre de la protection des espaces naturels mais que les agriculteurs, par pure réalité économique, délaissent de plus en plus ?

La ville n'a plus les capacités d'embaucher des centaines de jardiniers pour s'en occuper. Nous tentons d'apporter un début de réponse par la gestion pastorale, nous avons déjà trois vaches municipales, mais il paraît évident que ceci ne suffira pas. Nous pouvons, bien entendu, contractualiser avec des associations comme Bretagne Vivante - SEPNE ou Eau et Rivières, mais là également l'investissement bénévole montrera rapidement ses limites.

Notre monde est en pleine mutation. Les campagnes se vident, les villes s'agrandissent. Et dans le même temps la prise de conscience par rapport à la biodiversité s'impose progressivement. Pour ma part, je n'ai pas de réponse toute faite à cette situation paradoxale. Mais je sais qu'il nous faudra nous en occuper car la présence d'une urbanisation resserrée nous empêche de dire, qu'à côté il n'y a qu'à laisser la nature reprendre ses droits. L'homme est fortement présent sur nos territoires. Il agit sur la nature. Il la subit parfois. Il devra donc assumer sa responsabilité, il y va de l'avenir de la planète et ce petit Casanova des marais vient à point nommé pour nous le rappeler.

**Daniel LE BIGOT**  
*Adjoint à l'urbanisme  
de la ville de Quimper*

**S**i Quimper a été retenue pour ce séminaire international en raison de sa position centrale par rapport aux trois sites du programme Life, le choix de l'Orangerie de Lanniron est particulièrement heureux par la qualité de son environnement et sa proximité avec l'une des plus belles rivières de France.

C'est avec plaisir que j'ai répondu à votre invitation, d'autant plus que je suis ici en terre connue, mais ma délégation m'offre la possibilité de sillonner régulièrement la Bretagne et de constater qu'elle a la chance de posséder un patrimoine naturel extrêmement riche, un littoral exceptionnel, mais convoité et fragile, des espaces intérieurs remarquables (landes et le tourbières), des paysages de qualité, authentiques, qui forgent l'identité régionale au même titre que le patrimoine culturel, maritime ou architectural. Mais comme rien n'est parfait, il nous reste encore à reconquérir la qualité de l'eau. Nous nous y employons avec beaucoup d'énergie. Ce patrimoine constitue un facteur important d'attractivité sur le plan économique, notamment vis à vis du tourisme, et contribue également à la qualité de vie des Bretons.

Bon nombre de grands ensembles emblématiques ont été préservés grâce à des outils de protection réglementaires ou/et contractuels mis en place par l'État, par les collectivités territoriales, par les associations de protection de l'environnement qui ont su très tôt attirer l'attention des pouvoirs publics, et ont joué un rôle essentiel dans la prise de conscience citoyenne sur l'ensemble du champ de l'environnement. J'en profite pour rendre hommage à Bretagne Vivante - SEPNB qui a beaucoup œuvré dans ce sens.

Mais le maintien de cette richesse ne va pas de soi : les pressions foncières, l'artificialisation et la banalisation des milieux accroissent leurs fragilités. D'où la volonté de préserver, protéger et valoriser.

Cette volonté se traduit dans les orientations de notre Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité, approuvé en février 2007. Répondant aux objectifs européens et nationaux :

- Il constitue un outil pédagogique, stratégique, un cadre de référence pour l'action du Conseil régional, un cadre de cohérence de l'action publique.
- Il met l'accent sur deux axes prioritaires : améliorer la connaissance, mieux connaître pour mieux gérer et préserver des espaces et des espèces.
- Il s'inscrit en complémentarité avec les actions mises en place par l'ensemble des partenaires compétents.
- Il permet d'identifier les grands enjeux de la nature en Bretagne, notamment la nécessité de mieux prendre en compte le milieu marin et les zones humides dans les politiques publiques.
- Il conforte les politiques régionales : Parcs naturels régionaux, réserves naturelles régionales labellisées Espaces remarquables de Bretagne, Contrats Nature, outils d'innovation, d'expérimentation, d'exemplarité environnementale, portant sur la réhabilitation, la valorisation des espaces, notamment de zones humides...

Dans le cadre de ce Schéma, de nombreuses actions sont envisagées dont la première a vu le jour dès 2007 avec la création d'un Observatoire du patrimoine naturel et de la biodiversité adossé au GIP Bretagne Environnement.

Par ailleurs, le Schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité concrétise les engagements du Conseil régional de mieux intégrer le patrimoine naturel dans ses différentes politiques :

- ainsi, la nouvelle politique territoriale de l'eau, définie dans nos orientations stratégiques régionales adoptées en 2006, inscrites au Contrat de Plan État-

Région, est basée sur les Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau avec un objectif politique clair qui est de faire en sorte qu'un maximum de masses d'eau et de milieux aquatiques atteigne le bon état écologique en 2015 fixé par la directive communautaire sur l'eau (DCE);

- ainsi la Charte des espaces côtiers bretons adoptée en décembre 2007 où la protection de l'eau, (y compris les eaux côtières), et des milieux aquatiques, est au cœur des priorités ;
- ainsi, l'Établissement public foncier régional (dont on espère la prochaine mise en place) : au service des politiques foncières. Son champ d'action portera aussi sur la préservation des espaces naturels, des espaces littoraux, des espaces agricoles en vue de favoriser le maintien d'une agriculture moins agressive pour l'environnement, respectueuse des équilibres naturels, élément essentiel pour la gestion des habitats ;
- ainsi le dispositif régional Éco-Faur qui, à travers un appel à projet annuel, accompagne les collectivités dans leurs réflexions sur leurs aménagements futurs, soutient financièrement leurs investissements (bâtiments, espaces publics dont la réhabilitation de zones humides, nouveaux quartiers) répondant aux exigences d'un urbanisme durable ;
- ainsi le soutien au Conservatoire du Littoral, dans le cadre d'une convention pluri-annuelle.

En contribuant, avec ses partenaires, à la préservation du réseau de haltes migratoires du phragmite aquatique en Bretagne, la Région joue un rôle particulièrement important dans la survie du phragmite et pourrait montrer l'exemple au niveau national.

Ainsi, elle a accompagné en 2007, avec Bretagne Vivante - SEPNB, la réalisation des travaux de génie écologique dans le marais de Pen Mané, milieu naturel remarquable qui en fait un site d'intérêt européen pour l'accueil de l'avifaune. Propriétaire du site, la Région souhaite en confier la gestion au Conservatoire du Littoral.

Moteur en France de la conservation du passereau le plus menacé d'extinction en Europe (ce programme Life est la première et seule initiative de conservation de l'espèce en France), la Bretagne pourrait en effet accueillir 50 % des effectifs mondiaux en halte migratoire.

Il n'est pas si loin le temps où les amoureux des petites fleurs, des petits oiseaux, étaient considérés comme de doux rêveurs, qualifiés avec dérision d'écologues, coupés des réalités économiques.

Aujourd'hui, l'environnement fait l'objet de sommets internationaux, de nombreuses directives européennes, de chartes, et on parle de Znieff, de Zico, de biotopes, de corridors, de trames vertes et bleues, de biodiversité. Nous sommes passés de l'accessoire à une priorité, de l'anecdotique à une réalité scientifique, de l'ironie à une révolution culturelle qui engage, par certains aspects, l'avenir de l'humanité : quelle victoire !!!

Une victoire collective sans doute, mais aussi rendue possible grâce à l'opiniâtreté, la pugnacité, le courage de pionniers qui ont anticipé les évolutions de nos sociétés. Malgré ces avancées dont on doit se féliciter, il reste encore beaucoup de personnes, de décideurs à convaincre que l'environnement, ce n'est pas une contrainte, mais un investissement pour l'avenir.

**Gérard MÉVEL**

*Vice-Président du Conseil régional de Bretagne  
Chargé de la qualité de vie, eau, espaces naturels et paysages*